



Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes francophones du sud de l'Ontario (FAREOSO)

Guide pour la demande

Juillet 2020



613-744-6649 / 1-866-596-4692 / 435 rue Donald, bureau 336, Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Sommaire

Présentation du Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du sud de l'Ontario	3
Paramètres du programme	3
Admissibilité	3
Processus de demande de financement au Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du sud de l'Ontario	6
Date limite de réception des propositions	6
Montant maximal du financement	6
Guide d'assistance au formulaire de demande	6
Étapes pour remplir la demande	6
Sommaire du formulaire de demande au Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du sud de l'Ontario	6
a) Votre organisme	7
b) Groupes ciblés	7
c) Mandat	7
d) Autres demandes de financement liées à la crise	7
e) Situations rencontrées	7
f) Objectifs du financement	7
g) Emplois créés et conservés	7
h) Documents obligatoires	8
i) Document facultatif	8
Pour nous joindre	8

1. Présentation du Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes francophones du sud de l'Ontario (FAREOSO)

L'objectif du présent guide est d'aider les demandeur.euse.s qui désirent remplir une demande de financement au Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes francophones du sud de l'Ontario administré par l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), l'organisme porte-parole politique et rassembleur de la francophonie en Ontario.

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) est au courant d'un grand nombre d'organisations à but non lucratif situées dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) qui ont de la difficulté suite à d'importantes réductions de revenus liées aux restrictions imposées par la COVID-19.

L'AFO et la SDCPR ont établi un partenariat pour lancer un fonds de 3 millions de dollars afin de fournir des contributions non remboursables d'un maximum de 20 000 \$ pour appuyer directement les coûts uniques associés à la réouverture des entreprises et fournir une aide au budget de fonctionnement des organisations à but non lucratif dans les CLOSM actifs principalement dans le développement économique communautaire

L'AFO se concentrera sur les organisations à but non lucratif, incluant les entreprises sociales et les coopératives existantes et francophones. L'AFO dispose d'un solide réseau au sein des communautés francophones du Sud de l'Ontario pour atteindre le plus grand nombre d'organisations qui ont été affectées par la COVID-19.

Le Fonds d'aide et de relance régionale est financé par l'Agence fédérale de développement économique du Sud de l'Ontario - (FedDev Ontario), institution fédérale qui fait partie du portefeuille d'Innovation, Sciences et Développement économique du Gouvernement du Canada.

2. Paramètres du programme

Le Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du sud de l'Ontario, qui fournira des contributions non remboursables à des organismes franco-ontariens variant entre 10 000 \$ et 20 000 \$ au total, échelonnés sur une période allant normalement jusqu'à six (6) mois.

3. Admissibilité

a. Les organismes de développement économique et communautaire doivent faire partie des groupes suivants :

- organismes à but non lucratif (OBNL) franco-ontariens
- entreprises sociales franco-ontariennes
- coopératives à but non lucratif franco-ontariennes

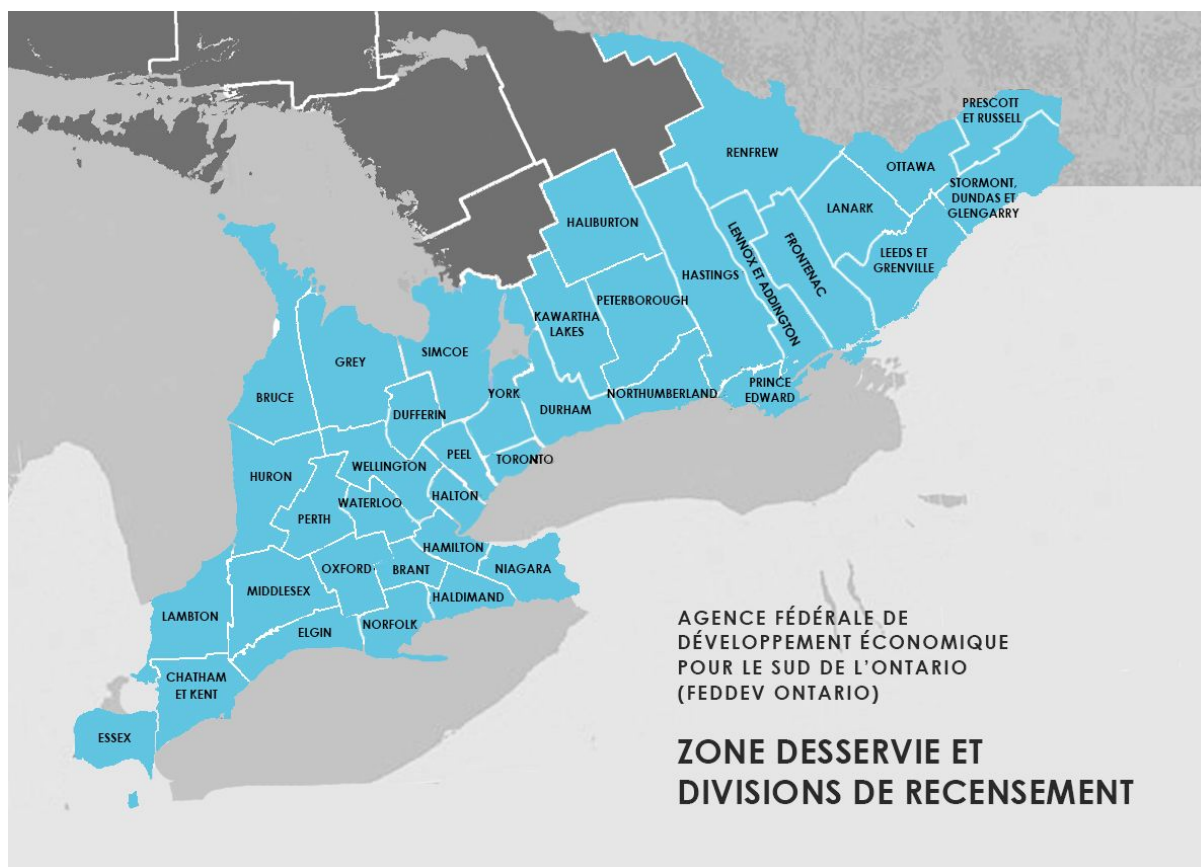
b. Les organismes doivent être actifs principalement dans le développement économique communautaire au sein des communautés francophones.

c. L'organisme est incorporé depuis au moins un an et actif durant les douze derniers mois

d. Les organismes doivent avoir leur siège social sur le territoire desservi par FedDev et contribuer aux communautés francophones du sud de l'Ontario (ce qui inclut l'est, le centre et le sud-ouest)

Les régions du sud de l'Ontario incluent :

- | | |
|----------------------------------|------------------------|
| 1) Stormont, Dundas et Glengarry | 2) Prescott et Russell |
| 3) Ottawa | 4) Leeds et Grenville |
| 5) Lanark | 6) Frontenac |
| 7) Lennox et Addington | 8) Hastings |
| 9) Prince Edward | 10) Northumberland |
| 11) Peterborough | 12) Kawartha Lakes |
| 13) Durham | 14) York |
| 15) Toronto | 16) Peel |
| 17) Dufferin | 18) Wellington |
| 19) Halton | 20) Hamilton |
| 21) Niagara | 22) Haldimand |
| 23) Norfolk | 24) Brant |
| 25) Waterloo | 26) Perth |
| 27) Oxford | 28) Elgin |
| 29) Chatham-Kent | 30) Essex |
| 31) Lambton | 32) Middlesex |
| 33) Huron | 34) Bruce |
| 35) Grey | 36) Simcoe |
| 37) Haliburton | 38) Renfrew |



e. L'organisme a été affecté négativement, et est en mesure de démontrer une perte de ses revenus auto-générés et/ou une interruption de ses services depuis le début de la crise sanitaire Covid-19

Les entités et institutions gouvernementales qui ne sont pas des OBNL, telles que les municipalités, les hôpitaux, les écoles, les conseils scolaires, les institutions postsecondaires, les collèges et les universités **ne sont pas admissibles**.

L'organisme récipiendaire ultime devrait avoir au moins essayé d'accéder aux programmes suivants, et fournir une attestation des autres mesures de soutien fédéral pour lesquelles il a fait une demande et a été déclaré inadmissible ou a été rejeté, ou une mention selon laquelle il subit des pressions financières continues, même après avoir accédé à d'autres mesures, qui sont reprises ci-dessous, sans toutefois s'y limiter :

- i. Le Programme de crédit aux entreprises (PCE)
- ii. Le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEA)
- iii. L'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) ou autre mesure d'allègement pour le loyer, obtenue auprès du locateur de l'organisation demandeur.
- iv. La Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)
- v. La subvention salariale temporaire de 10 % de l'Agence du revenu du Canada
- vi. Le programme de Travail partagé de Service Canada
- vii. La Subvention salariale du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherche Canada (PARI-CNRC)

- viii. Des prêts pour soutenir les entreprises des Premières Nations, Métis et Inuits
- ix. Le Programme de prêts conjoints de la BDC pour les PME
- x. D'autres programmes fédéraux annoncés

4. Processus de demande de financement du Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du sud de l'Ontario

a. Date de réception des propositions

Les demandes dûment remplies pour la prochaine ronde de financement seront reçues de façon continue jusqu'au 11 août à 16h00.

Il est préférable de présenter votre soumission dès que possible car les fonds sont limités.

Veuillez lire attentivement ce présent guide - Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du sud de l'Ontario, pour de plus amples renseignements sur les procédures de soumission de votre demande.

b. Montant maximal du financement

Chaque organisme peut soumettre une demande, en aide financière non remboursable. Le montant admissible, d'un montant minimal de 10 000\$ jusqu'à un maximum de 20 000\$, sera calculé selon le chiffre d'affaires, l'admissibilité et le degré de besoins financiers de l'organisme.

Une seule demande peut être présentée par organisme.

5. Guide d'assistance au formulaire de demande

Étapes pour remplir la demande

- Accéder au Questionnaire d'admissibilité (voir lien)
- Si votre organisme est jugé admissible, vous aurez accès au formulaire de demande
- Consulter au besoin le Guide pour la demande (voir lien)
- Créer ou ouvrir un profil d'organisme demandeur sur Survey Monkey :
<https://monassemblee.frofs.smapply.ca>
- Remplir le formulaire de demande et téléverser tous les documents nécessaires à la demande
- Relire votre demande et cliquer sur soumettre

Sommaire du formulaire de demande au Fonds d'aide et de relance pour entreprises et organismes communautaires francophones du sud de l'Ontario

(LES PROCHAINES SECTIONS SUIVENT LA CHRONOLOGIE DES QUESTIONS DU FORMULAIRE D'APPLICATION DU FAREOSO)

i) Votre organisme

Nom légal de l'organisme : Inscrire le nom légal de votre organisme, comme inscrit sur les lettres patentes, articles d'incorporation ou enregistrement corporatif avec le gouvernement.

Nom usuel de l'organisme: Inscrire le nom habituellement utilisé pour votre organisme lors de la diffusion d'événements promotionnels ouverts à la population.

Type d'organisme : Choisir un type d'organisme parmi les trois propositions. Voir la section Foire aux questions - Définitions de la Foire aux Questions (FAQ).

Territoire desservi : Choisir la région, (adresse physique) où le siège social de votre organisme est basé.

Personne de contact : Il s'agit de la personne avec qui communiquer à propos du projet. Cela peut être un.e employé.e de l'organisme ou un.e membre du conseil d'administration.

Adresse et coordonnées de l'organisme : indiquer les informations les plus détaillées

ii) Groupes ciblés : Choisir le groupe ou les groupes qui sont les mieux servis par votre organisme. Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

iii) Mandat: Dans cette section, l'organisme ou l'entreprise décrit brièvement les produits et/ou les services qu'elle offre à la communauté, et peut inclure la description de l'organisme demandeur, le type de gouvernance de son conseil d'administration, le nombre d'employé.e.s en place, l'étendue des opérations et de sa gestion.

iv) Demandes de financement liées à la crise Covid-19: Veuillez choisir les programmes, montants demandés et statut des demandes soumises par votre organisme depuis le début de la crise sanitaire. Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

v) Situations rencontrées: Cochez les circonstances qui ont affecté votre organisme depuis le début de la crise sanitaire, et au besoin, les décrire très brièvement. Vous pouvez cocher plusieurs réponses.

vi) Objectifs du financement: Veuillez projeter les montants aux rubriques de dépenses qui vous seront requis dans les prochains 90 jours, selon votre baisse de revenus, afin de relancer les activités normales de l'organisme. Veuillez quantifier les résultats escomptés.

vii) Combien d'emplois seront créés et/ou conservés ? Permanent ou temporaire ?

Nombre d'employé.e.s, Équivalent temps plein: on considère un.e employé.e à temps plein lorsqu'elle ou il travaille 30 heures rémunérées par semaine ou plus (1 ETP), et un.e employé.e à temps partiel, lorsqu'elle ou il travaille moins de 30 heures rémunérées par semaine (0.5 ETP).

Par « emploi créé » on entend l'emploi d'une personne à temps plein ou de plusieurs employé.e.s à temps partiel dont le total des heures de travail est égal à celui d'une personne travaillant à temps plein. En général, les postes à temps plein exigent entre 35 et 40 heures de travail par semaine normale. Ne comptez pas les mêmes emplois plus d'une fois pendant la durée de vie d'un projet. Ne comptez pas les emplois occupés par des fournisseurs ou des services contractuels. Se rapporte à la période visée. Un emploi indiqué comme « Créé » ne peut pas être indiqué comme « Maintenu » dans les rapports ultérieurs sur le rendement .

Un emploi maintenu est un emploi qui existait avant le projet, mais qui n'aurait pas été maintenu ou qui n'aurait probablement pas été maintenu si le projet n'avait pas été financé. Se rapporte à la période visée. Ne comptez pas les emplois occupés par des fournisseurs ou des services contractuels. Se rapporte à la période visée.

Par « permanents », on entend les postes sans date de fin fixe.

Par « temporaires », on entend les postes contractuels avec des dates de fin fixes.

viii) Document obligatoires

- 1) Insérer votre numéro d'entreprise à 9 chiffres, enregistré auprès de l'Agence de revenu du Canada
- 2) Téléverser vos lettres patentes ou enregistrement de l'entreprise ou articles d'incorporation, qui démontre le nom légal de l'organisme
- 3) Téléverser un spécimen de chèque, pour le déboursé électronique
- 4) Téléverser vos plus récents états financiers annuels, complétés par un comptable
- 5) Autorisation de votre conseil d'administration, confirmant que le ou la signataire est autorisé.e à signer des demandes de financement pour l'organisme

Documents facultatifs

- 1) Vos états financiers intermédiaires des plus récents 90 jours, avec comparatifs pour l'année précédente pour la même période (Ex. États des résultats de février à avril 2019 vs. février à avril 2020)

6. Pour nous joindre

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

Carl Lamarche

Coordonnateur de projets spéciaux

clamarche@monassemblee.ca